

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD22

présenté par
M. Chanteguet, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 8, après le mot :

« associations »,

insérer le mot :

« agréées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.